



## MAIRIE du FALGOUX

– 21, rue Saint Germain –

15380 LE FALGOUX

☎ / 📠 : 04.71.69.51.28

mail: mairie.lefalgoux@wanadoo.fr

---

### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

---

#### RÉUNION DU 10 AVRIL 2026

Dûment convoqué par Monsieur CHAMBON Louis, maire, la séance s'est tenue dans la salle du foyer rural.

Étaient présents : Louis CHAMBON, Isabelle FAUX, Frédéric TISSANDIER, Marie-Claude VEYSSIERE, Bernard BENOIT, Jean-Marc COUTAREL, Anne-Marie ROCHE, Éric LACAM, Isabelle LAPEYRE, Antoine SWYNGHEDAUF

Excusée, pouvoir : Martine ANGLARD DEVES (pouvoir à Louis CHAMBON)

Secrétaire de séance : Isabelle FAUX.

Ouverture de la séance à 20h30

#### Ordre du jour :

- |   |   |
|---|---|
| 1. Approbation du PV du 20 mars 2026              | 8. Attribution des subventions aux associations 2026      |
| 2. Délégation du conseil municipal au maire       | 9. Vote du budget primitif 2026                           |
| 3. Assurance des élus                             | 10. Organisation et calendrier des commissions communales |
| 4. Vote des tarifs 2026 (camping et gîte d'étape) | 11. Calendrier  |
| 5. Vote du CFU 2025                               | 12. Questions diverses (QD)                               |
| 6. Affectation du résultat 2025                   |   |
| 7. Vote des taux d'imposition 2026                |   |

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026 a été approuvé à l'unanimité.

---

#### DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

---

M. le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, aux conditions de vote reprises ci-dessous point par point, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le maire les délégations suivantes :

- 1 – de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Le plafond est proposé à 0 € par an,
- 2 – de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- 3 – de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- 4 – de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- 5 – de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- 6 – d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 7 – de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissier de justice et experts,
- 8 – de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- 9 – de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- 10 – de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ; le montant proposé est de 0 € par année civile,
- 11 – d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Vote à l'unanimité des membres du conseil.

---

#### ASSURANCE DES ELUS

---

Le conseil municipal a examiné une proposition d'assurance destinée à couvrir les élus dans l'exercice de leur mandat, présentée par le Crédit Agricole en partenariat avec la SMACL.

Cette offre prévoit une cotisation annuelle de **35 € par élu** et de **70 € pour le Maire**, et comprend notamment une protection juridique complète, la couverture de la responsabilité personnelle, des garanties financières en cas de mise en cause, une indemnisation en cas de dommages corporels, ainsi qu'une assistance complète.

Le conseil municipal reconnaît l'intérêt de ce type de dispositif, compte tenu des responsabilités exercées par les élus.

Toutefois, afin de disposer d'une vision comparative et de retenir la solution la plus adaptée, il est décidé de **solliciter et d'examiner d'autres propositions d'assurance**.

Le conseil municipal décide de **surseoir à toute décision** dans l'attente de la réception et de l'analyse de plusieurs offres, afin de permettre un choix éclairé.

De plus, il sera demandé à l'assurance actuelle les conditions de couverture en cas d'utilisation des véhicules communaux par les élus et l'utilisation des véhicules personnels.

---

## VOTE DES TARIFS 2026 GITE/CAMPING

---

Dans le cadre de la réhabilitation en cours du gîte et du camping communal, il convient de définir de nouveaux tarifs, adaptés au niveau de prestation proposé et aux coûts de fonctionnement.

Le Conseil Municipal a ainsi examiné et approuvé la mise à jour des tarifs suivants :

Gîte d'étape (par nuitée – capacité : 15 couchages)

- Chambre RDC (RDC / PMR) : 60,00 €
- Chambre étage : 30,00 € / personne
- Gîte complet : 400,00 €

Camping (par personne et par nuitée)

- Campeur : 14,00 €
- Enfant de 6 à 12 ans : 6,00 €
- Voiture : 2,50 €
- Douche (non campeurs) : 2,50 € (*nouveau tarif*)
- Camping-car : 20,00 €

**Vote à l'unanimité des membres du conseil.**

---

## VOTE DU CFU 2025

---

Mr le Maire présente les comptes et résultats 2025.

### 1. Section de fonctionnement

En 2025, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 283 591,05 €, contre 295 116,91 € en 2024, soit une diminution qui traduit une gestion rigoureuse et maîtrisée des charges courantes.

Les principaux postes de dépenses du chapitre 011 pour un total de 122 309,96 € se déclinent ainsi : Les impôts et taxes représentent 28 028 €, soit 23 %, les dépenses d'électricité s'élèvent à 17 438,49 € (14,3 %), tandis que les fournitures et matériaux atteignent 6 716,34 € et les analyses d'eau 6 128,96 €. Les charges contraintes, notamment l'énergie et la fiscalité, demeurent significatives mais restent globalement stabilisées.

Les recettes de fonctionnement atteignent 362 459,10 € en 2025, contre 373 155,31 € en 2024. Elles reposent sur trois piliers équilibrés : les produits des services pour 127 170,73 €, la fiscalité pour 111 454,21 € et les dotations pour 108 078,49 €.

La section de fonctionnement dégage ainsi un excédent, permettant de consolider l'épargne et de soutenir les projets d'investissement à venir (gîte/camping).

### 2. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2025 à 77 264,15 €, en nette baisse par rapport à 2024 (148 678,27 €). Cette évolution traduit une année de transition, marquée par la préparation et la programmation d'opérations plus importantes prévues en 2026, notamment autour du gîte et du camping.

La répartition des dépenses fait apparaître une priorité donnée aux murs et à la voirie (38,59 %), suivis du remboursement du capital de la dette (23,55 %), des bâtiments communaux (15,71 %), de l'outillage (12,34 %) et du camping (7,18 %).

Les recettes d'investissement atteignent 147 161,18 € et reposent majoritairement sur l'autofinancement, ce qui traduit une structure financière saine et prudente.

Les restes à réaliser s'élèvent à 113 615,83 €, correspondant à des travaux engagés. Après leur intégration, la section d'investissement présente un déficit de 43 718,80 €. Il s'agit toutefois d'un déficit technique, lié au décalage calendaire des opérations, et non d'un déséquilibre structurel des finances communales.

**Vote à l'unanimité des membres du conseil.**

---

## AFFECTATION DU RESULTAT 2025

---

Mr le Maire présente le résultat global de l'exercice qui s'élève à **178 967.08 €** et doit faire l'objet d'une affectation conforme aux équilibres budgétaires de la collectivité.

Il est proposé d'affecter **98 068.95 € au compte 1068**, afin d'assurer la couverture du déficit d'investissement, de reporter **65 351.25 € au compte 002**, en excédent de fonctionnement reporté et 15 546.88 au compte 001 en excédent d'investissement reporté.

Cette répartition permet, d'une part, de consolider le financement des opérations d'investissement en cours et, d'autre part, de préserver des marges de manœuvre pour l'exercice 2026. Elle s'inscrit dans une gestion financière prudente, équilibrée et responsable, garantissant la continuité des projets tout en maintenant une trajectoire soutenable pour la collectivité.

**Vote à l'unanimité des membres du conseil.**

---

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

---

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales pour 2026. Depuis 2023, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut être voté par les collectivités locales.

Produit fiscal prévisionnel pour 2025 : **91 682 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2026.

Les taux sont fixés comme suit :

- Taxe foncière sur bâti : 35,96 %,
- Taxe foncière sur non bâti : 87,40 %,
- Taxe d'habitation : 6,37 %.

**Vote à l'unanimité des membres du conseil.**

---

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

---

Le conseil municipal examine les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2026.

Les subventions sont réparties comme suit :

- La Pastourelle : 250 € **La décision est adoptée à l'unanimité.**
- FNACA : 50 € **La décision est adoptée à l'unanimité.**
- ADMR : 150 € **La décision est adoptée à l'unanimité.**
- ADAPEI : 50 € **La décision est adoptée à l'unanimité.**
- Comité des fêtes : 950 € (vote sans la participation de M. CHAMBON) **La décision est adoptée à l'unanimité.**
- ASPECT : 700 € (vote sans la participation de Mme FAUX) **La décision est adoptée à l'unanimité.**
- ACCA : 300 € **Pour 10 – Abstention 1.**
- Le souvenir Français : 50 € **La décision est adoptée à l'unanimité.**

---

### VOTE DU BP 2026

---

**Présentation par chapitre du Budget Primitif 2026 en équilibre :**

- Fonctionnement : **404 270 €**
- Investissement : **882 559,05 €**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le Budget Primitif 2026 avec les grandes orientations suivantes :

✓ **Section de Fonctionnement : 404 270 €**  
◆ **Répartition des recettes :** Produits (27,36 %), Impôts et taxes (27,20 %), Dotations (26,64 %), Report 2025 (16,19 %), Loyers (2,60 %).

◆ **Répartition des dépenses :** Charges générales (45,90 %), Charges de personnel (33,86 %), Indemnités (6,28 %), Contributions (6,83 %), Amortissements (4,58 %), Charges financières (2,57 %).

✓ **Section d'Investissement : 882 559,05 €**

◆ **Principaux projets d'investissement :**

- Équipement du **camping et du gîte** : **740 789.06 € €** (projet structurant majeur)
- **Eau potable** : 68 652 €
- **Travaux de voirie et murs** : 14 974,93 €
- **Réfection des bâtiments communaux** : 17 366,78 €
- **Cimetière** : 8 000 €
- **Acquisition de matériels** : 1 606,28 €

◆ **Répartition des recettes d'investissement :** Subventions (45,51 %), Emprunt (29,41 %), Excédent 2025 (11,31 %), Transferts (11,17 %), Amortissements (1,60 %), FCTVA (1,00 %).

**Vote à l'unanimité des membres du conseil.**

---

## COMMISSIONS COMMUNALES – ORGANISATION & CALENDRIER

---

### Organisation des réunions et calendrier prévisionnel

Le Conseil Municipal a échangé sur l'organisation des prochaines commissions et réunions à venir.

#### Réunions programmées :

- Réunion de chantier gîte / camping : **tous les mercredis à 9h00 sur site**
- Comité syndicat zone nordique : **16 avril à 20h30 à Riom es montagnes** (Louis et Fred)
- Réunion du schéma directeur de l'eau : **21 avril à 10h00**
- Coordination des **bénévoles de la Pastourelle 7 mai à 18h00** et **gestion du matériel 7 mai à 14h00**
- Commission lien social et vie quotidienne : **11 mai à 14h**
- Commission travaux : **22 avril 9h00 pour la réunion de chantier au camping et 11h au foyer**
- Commission des échos : **3 juin à 11h00**
- Réunion sur le **déploiement de la fibre optique** (date en attente de confirmation)

#### Cérémonie :

- Commémoration du 8 mai : **9 mai à 11h30**

#### Prochain Conseil Municipal :

- Date envisagée : **22 mai à 20h30**
- 

## QUESTIONS DIVERSES

---

➤ **Fibre optique :** Le Conseil Municipal a été informé de l'avancement du projet de déploiement de la fibre optique sur la commune. Une première réunion s'est tenue le **10 mars** avec l'entreprise sous-traitante **NGE**, au cours de laquelle les modalités de déploiement ont été présentées. Il ressort de cette présentation une implantation majoritairement **en aérien** sur l'ensemble de la commune, ce qui suscite des interrogations et des préoccupations. Afin d'approfondir les échanges, une **deuxième réunion a été demandée le 7 avril**, permettant de préciser les choix techniques et d'exprimer les attentes de la commune.

Parallèlement, plusieurs démarches ont été engagées :

- envoi de courriers au directeur de la **Régie Auvergne Numérique**,
- saisine de **deux sénateurs** afin de relayer les enjeux du territoire,
- consultation d'un **avocat** pour disposer d'une expertise juridique sur les marges de manœuvre de la commune.

À l'issue de ces échanges, il est envisagé de **présenter une délibération** afin de définir le positionnement de la commune sur les modalités de déploiement, notamment entre solutions aériennes et souterraines.

➤ **CCID :** Le Conseil Municipal a engagé la mise en place de la Commission Communale des Impôts Directs.

La commission sera composée comme suit :

- Présidente : Isabelle FAUX
- Membres titulaires : 3 élus et 3 administrés
- Membres suppléants : 3 élus et 3 administrés

Isabelle FAUX est chargée de proposer la composition complète de la commission en vue d'une délibération pour le prochain conseil.

➤ **Demande d'acquisition d'un jardin communal :** Le Conseil Municipal a pris connaissance d'un courrier de Monsieur Thierry SIMON, reçu le 30 mars, sollicitant l'acquisition d'une partie du jardin communal, correspondant au jardin de l'appartement du haut. Après examen, il est proposé de donner une **réponse défavorable**, la commune souhaitant conserver les deux jardins attenants aux logements communaux, afin de maintenir leur cohérence et leur attractivité. Toutefois, une **solution alternative** est en cours d'étude avec la propriété voisine. Monsieur le Maire a d'ores et déjà échangé avec la propriétaire concernée, qui s'est montrée **ouverte à la discussion et favorable à la demande**.

➤ **Recrutement saisonnier – Gîte et camping :** Dans le cadre de l'ouverture et de l'exploitation du gîte et du camping communal, il est proposé de procéder au recrutement d'un agent saisonnier. Il est ainsi envisagé la publication d'un poste à temps complet, pour une durée de 4 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin, afin d'assurer : l'accueil des usagers, la gestion quotidienne du site, l'entretien et le bon fonctionnement des équipements et l'encaissement.

**Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h35.**

**PV approuvé le 5 juin 2026**

Le maire, Louis CHAMBON

La secrétaire de séance, Isabelle FAUX

